

BOURSE AU PERMIS



Les Bénéficiaires et les critères :

- ❖ Les jeunes de 18/25 ans révolus .
- ❖ Loossois – inscrits dans une auto-école de Loos
- ❖ Habitant un quartier Politique de la ville
- ❖ Titulaire du code (ou en cours)
- ❖ SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES du jeune ou de la famille :
 - Jeunes autonomes (Demandeurs d'emploi et jeunes travailleurs),
Jeunes isolés.
 - Jeunes logés dans la famille, étudiants
[Dont le quotient Familial est inférieur à 465€ ou impôt 2017]

Un engagement citoyen en contrepartie :

Le jeune s'engage en contrepartie à réaliser un travail d'intérêt collectif (50 heures) effectué dans une association Loossoise ou un service municipal : Jeunesse et famille, personnes âgées, techniques, espaces verts, piscine, communication, restauration, service des écoles...

Les caractéristiques :

- ❖ Montant de l'aide plafonné à 500 € (versée à l'auto-école)
- ❖ Le jeune doit constituer sa demande avec un référent avec qu'il sera en contact régulièrement.



Infos et inscriptions

Point Information Jeunesse

100 rue du Maréchal Foch
59120 Loos

Tél. : 03/20/07/10/82

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Référente :

Mme HOURDÉ Béatrice,
Coordinatrice/chargée
d'Accueil

Espace Ressources Jeunes (ERJ)

Rue Jean Perrin 59120 Loos
Tél. : 03/20/54/18/52

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Référent :

M. MASSANO Jean Claude,
Référent jeunes adultes